

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 906 portant expulsion de Ibrahim Egue.

n° 906

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1948

Date de publication
6 septembre 1948

Date du numéro
30 septembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du commissaire de police de la ville de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis : Ibrahim Egue. Somalis Habar Awal Bah Gobo, né en 1928. a Hargeisa (Somalie britannique), fils de Egue Souga et de Kadidja Guellé (condamné a qu nze jours de prison le 22 juillet 1948 pour tentative d'embarquement clandestin; incarcéré le 1 août 1918, remis en liberté le 19 août 1948). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera.

Signé : LIURETTE.